

Fiche-action n°EJ1

Atelier du futur n°4 « Enfants et jeunes »

« Faciliter l'accès des jeunes de 15 à 25 ans à différents types d'emplois (petit-boulot, apprentissage, emploi) en renforçant les prestations de la permanence intercommunale *Action Trois Chêne pour l'Emploi* »

Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

Au sein de la commune de Chêne-Bourg, un potentiel de jeunes à la recherche d'une activité rémunérée, ponctuelle et/ou sur un terme plus long, existe. Les places très convoitées pour des emplois d'été au sein des services communaux ainsi que l'engouement pour un « petit-job »¹, tel que l'affichage suivi par les TSHM, sont deux exemples, parmi beaucoup d'autres, d'une réelle demande.

Dans le même temps, au niveau cantonal entre 1999 et 2004, l'on note que le nombre de dossiers de jeunes assistés (18-25 ans) est passé de 829 à 1502 (+ 81 %)². Le Centre d'Action Sociale et de Santé (CASS) des Trois-Chêne ainsi que les professionnels d'Action Trois Chêne pour l'Emploi confirment cette tendance : certains jeunes se tournent vers les services sociaux avant même d'être actifs et de véritablement chercher un emploi.

Par ailleurs, un décalage et une perte de confiance réciproque entre deux « mondes » – celui de certaines familles rencontrant des difficultés éducationnelles (par exemple) et celui d'entreprises aux exigences élevées de rentabilité – posent dans certains cas des problèmes. Comment faire pour les (ré)concilier ? Afin de lutter contre cette précarité de l'emploi, *qui est aussi une précarité des rêves et des projets*, de nombreux partenariats et niveaux de compétences sont à mobiliser.

Objectifs visés :

Les membres de l'Atelier abordent la question de l'emploi comme une nécessité et une source de gain financier, mais aussi comme une activité d'insertion et de responsabilisation du jeune. *Il s'agit, dans toute la mesure du possible, de maintenir le jeune en lien avec la vie active, qu'il reste inséré dans son environnement social.* L'objectif central de l'action est de renforcer l'encadrement et le réseau des acteurs existants afin d'épauler au mieux les jeunes dans leurs démarches. Il s'agit de favoriser un environnement professionnel de proximité (rassurant et motivant) et d'influer sur les employeurs locaux potentiels : les services communaux, les entreprises et les commerces sis sur le territoire, les associations locales et les particuliers ayant besoin de services, etc.

Plus précisément, dans les locaux conviviaux de l'actuelle permanence pour l'emploi *Action Trois Chêne pour l'Emploi*, le but est de créer un poste supplémentaire à 100% entièrement consacré à la question de l'emploi des jeunes. Le cahier des charges pourrait être le suivant :

- accueillir des jeunes pour différents conseils sur l'emploi, l'apprentissage et les petits boulots : orientation, aide à la rédaction de CV et de lettres, etc. ;
- organiser des rencontres régulières qui réunissent le réseau des principaux acteurs concernés: Action Trois Chêne pour l'Emploi, les TSHM, les conseillers/ères d'orientation des cycles d'orientation, l'Antenne des Trois-Chêne de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), les services communaux, etc. ;
- entretenir un contact régulier avec les entreprises et commerces sis sur le territoire communal (démarchage, sensibilisation, « mailing », etc.) ;

¹ Dans tous les cas pour un adulte, il ne s'agit pas de considérer un « petit-job » comme une fin en soi. Toutefois, ce type d'emploi ponctuel peut être perçu comme une activité constructive, annexe et source de gain financier pour un étudiant et/ou servir de tremplin à un jeune en difficulté d'insertion, par exemples.

² Source des données: Hospice général, Service d'Etudes et Statistiques, 2006

Pertinence développement durable de l'action :

*Les enfants et les jeunes notamment doivent pouvoir vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir.*³

Pôle social : réduire l'anxiété de certains jeunes par rapport à leurs perspectives d'avenir (scolaires et professionnelles) est un enjeu social majeur. Un marché de l'emploi qui accepte chacun, qui n'exclut personne, permet une entrée plus sereine dans la vie active.

Pôle économique : les jeunes sont la main d'œuvre du futur. Une bonne formation et un suivi approprié aux spécificités de chacun d'entre eux sont des éléments garants d'une économie à la fois juste et dynamique.

Pôle environnemental : neutre. Chacun est concerné, c'est toutefois à l'employeur principalement de faire respecter des mesures favorables à l'environnement (sensibilisation des employés, technologies utilisées, gestion des déchets, etc.)

Description et mise en place de l'action :

- Valider un cahier des charges pour le poste à créer;
- Négocier ce renforcement en personnel d'Action Trois Chêne pour l'Emploi auprès des autorités communales de Chêne-Bougeries et de Thônex ; (si l'une de ces communes refuse, une discussion concernant le pourcentage du poste à créer peut s'engager)
- Adresser une information à l'ensemble des habitants de Chêne-Bourg: promotion de la structure auprès des jeunes et de leurs parents ainsi qu'aux « particuliers offreurs d'emploi » (par le biais d'un courrier et/ou d'une lettre information électronique et/ou d'une rubrique dans le journal « Le Chênois »).

Responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge du *Personnel communal* et du *Service social* de l'Administration communale, le-la Président-te de la Commission sociale, le-la Secrétaire général. (Action Trois Chêne pour l'Emploi étant une structure intercommunale, les services et responsables des communes de Chêne-Bougeries et de Thônex sont également concernés).

Partenaires et mode de participation :

Mise en réseau des acteurs suivants : les professionnels d'Action Trois Chêne pour l'Emploi / les TSHM / l'Antenne des Trois-Chêne de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) / les conseillers/ères d'orientation des cycles et autres établissements scolaires situés sur les communes / les employeurs privés (entreprises, commerces, associations, etc.).

Budget :

Un poste de travailleur social à 100% est équivalent à environ 82'000 frs/an (salaire brut). Ce montant devrait être réparti entre les trois communes. Total pour Chêne-Bourg : 28'000.-/an.

Indicateurs de développement durable :

- Taux de fréquentation des jeunes à la *permanence emploi*.
- Nombre de places (stage, petit job, apprentissage, emploi) proposées par les offrants.

Suivi et amélioration continue :

Evaluations et bilans annuels :

- Evaluations chiffrées :
 - évolution du taux de fréquentation des jeunes
 - évolution du nombre de places trouvées
- Bilans qualitatifs : satisfaction des jeunes venant à la permanence, évolution de leur motivation, satisfaction des acteurs du réseau participant aux réunions mensuelles, etc.

³ *Postulat 7d* du système d'indicateurs destiné au monitoring du développement durable (MONET), Office fédéral de la statistique. Source : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/nachhaltige_entwicklung/indikatoren0/ind9.indicator.72707.html